Commission des solidarités



4513 - Insertion professionnelle

Financement 2014 des structures en charge de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA

Rapport n° CP/2014/843

Service gestionnaire:

Service insertion et lutte contre les exclusions

Résumé :

Le Conseil Général du Bas-Rhin accorde chaque année des aides financières aux structures en charge de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA. Le présent rapport vise à attribuer des subventions à des projets d'insertion professionnelle au profit des allocataires du RSA.

Le Labo des créateurs d'activités

La Mission locale et relais emploi de Schiltigheim et la Régie des écrivains se sont associées pour développer un projet d'insertion professionnelle sur le territoire de la CUS (public résidant en majorité dans les communes de l'UTAMS CUS Nord, la Cité de l'III, Cronenbourg).

Ce projet s'intitule Labo des créateurs. Il vise les demandeurs d'emploi, notamment les allocataires du RSA âgés de plus de 45 ans, résidant en ZUS, souhaitant créer ou recréer une entreprise, suite à un premier échec d'une activité indépendante.

L'approche collective sera privilégiée dans un premier temps, visant ainsi à mobiliser les participants autour du sens d'un projet collaboratif. Dans une seconde étape, les personnes seront amenées à confronter leur propre projet à la réalité : étude de marché, recherche de locaux, de clients, budget prévisionnel.

Les objectifs de l'action sont de trois types :

- Permettre à des seniors ayant connu un revers lors d'une création d'entreprise de rebondir dans un cadre sécurisé et dans une dynamique collective ;
- Permettre à des personnes de confronter leur projet à la réalité et ainsi, soit de le consolider, soit d'en faire le deuil ;
- Assurer aux porteurs de projet un cadre structuré et collectif, évitant ainsi le découragement rencontré fréquemment par les personnes isolement, et d'autant plus fort pour les allocataires du RSA.

La prise en charge du groupe, constitué de 15 personnes, sera intensive, la présence en collectif se déroulant sur quatre jours par semaine, hors démarches personnelles.

L'action se déroulera de décembre 2014 à décembre 2015 et sera menée par étapes :

- Phase 1 : constitution du groupe Evaluation, sélection, validation.
- Phase 2 : concevoir son activité Faire émerger les objectifs, identifier les enjeux individuels et collectifs, concevoir les activités à développer, les compétences à acquérir, les formations à mettre en place, découvrir les secteurs d'activité, mobiliser les réseaux –Aspects juridiques, études de marchés,
- Phase 3 : construire l'activité Finaliser les projets de création d'activité, choix du statut iuridique, budgétisation, viabilisation,
- Phase 4: accompagnement et soutien à la création de l'activité Aide au montage, appui pour le financement, démarches.

Le porteur de l'action est la Mission locale et relais emploi de Schiltigheim, en lien étroit avec la Régie des écrivains, qui assurera une partie des interventions sous forme de prestations.

Les autres partenaires sont l'Etat (DIRECCTE), la Région, Pôle emploi, la CUS, et les Villes de Schiltigheim, Bischheim et Hoenheim.

Ce projet a tout son intérêt pour le Département en ce sens qu'il doit :

- Faciliter la sortie du dispositif pour les bénéficiaires du RSA s'orientant effectivement vers une création d'entreprise. Ces personnes seront alors suivies par un opérateur spécialisé, et sortiront du dispositif RSA à terme,
- Ne pas laisser les personnes dont le projet n'est ni réaliste ni réalisable « s'installer » dans un statut de travailleur indépendant qui ne générera pas d'activité et les maintiendra artificiellement dans le dispositif. Ces personnes seront orientées à l'issue de l'action vers des structures assurant le suivi des allocataires du RSA en recherche active d'emploi.
- Développer un projet ancré sur un territoire et qui répond à un besoin identifié par les acteurs de l'insertion de ce territoire, permettant ainsi la mutualisation des expériences et des compétences développées au sein de ce réseau en structuration.

Le budget total de l'action est de 67 040 €.

Il est proposé d'accorder à la Mission locale et relais emploi de Schiltigheim une subvention plafonnée à 10 000 €. Ce montant est conditionné au fait que 50% au moins du groupe soit composé d'allocataires du RSA.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30760	017-6574-564	1 309 600,00 €	21 146,00 €	10 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, fixe à hauteur de 10 000 € le montant total de la subvention à la Mission locale et relais emploi de Schiltigheim pour la mise en œuvre du projet Labo des créateurs, conformément au tableau annexé.

Ce montant est conditionné au fait que 50% au moins du groupe soit composé d'allocataires du RSA.

Strasbourg, le 18/11/14

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL